



PLAN CLIMAT - MÉMOIRE

Déposé par : Mouvement d'action régional en environnement

mouvementmare.org | mouvement.mare@gmail.com

Michael Fleckenstein, Stéphane Gingras, Martin Legault, Chantal Payant, David Pharand, Caroline Thivierge et Catherine Vallée ont contribué à ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
Définitions	3
QUI SOMMES-NOUS ?	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	6
1. PARTICIPATION ACTIVE DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES ET DES CITOYENS	6
CHAPITRE 2	9
2. GES ET RÉSILIENCE	9
2.1 <i>L'aménagement (ou le ménagement) intégré du territoire</i>	9
2.2 <i>La protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité</i>	10
2.3 <i>Canopée</i>	11
2.4 <i>La fin de l'étalement urbain et le concept de la ville des 15 minutes</i>	12
2.5 <i>La gestion des eaux de ruissellement et l'aménagement d'infrastructures vertes</i>	13
2.6 LA DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS	17
2.6.1 <i>Énergie fossile</i>	17
2.6.2 <i>Constructions vertes et résilientes</i>	18
2.7 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE	19
2.8 SURCONSOMMATION ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	21
2.9 COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES ET AGRICULTURE URBAINE	24
2.9.1 <i>Politique nourricière</i>	24
2.9.2 <i>L'agriculture urbaine</i>	25
2.10 MUNICIPALITÉS ET MONDE AGRICOLE	28
CHAPITRE 3	32
3. FINANCEMENT ET ÉCOFISCALITÉ	32
CHAPITRE 4	34
4. MISE EN ŒUVRE ET MONITORAGE DU PLAN CLIMAT	34
CONCLUSION	35

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis sa création en 2019, le Mouvement d'action régional en environnement (MARE) fait de la participation citoyenne son étendard pour lutter contre les problématiques environnementales et mettre de l'avant des actions concertées visant des communautés plus résilientes face aux changements climatiques. C'est dans cet état d'esprit que le MARE dépose son mémoire portant sur l'élaboration des plans climat.

Objectifs principaux

1. Mettre de l'avant l'importance d'un processus de consultation qui soit à la fois inclusif, intersectoriel, mais aussi itératif, favorisant l'émergence d'actions concertées, ciblées et efficaces.
2. Identifier les enjeux prioritaires pour notre territoire et proposer des mesures d'actions concrètes en lien avec ces enjeux.

Enjeux prioritaires et actions prioritaires

Sept thématiques sont essentielles pour réaliser des plans climat pertinents et auxquels la communauté aura envie de rallier ses efforts. La liste ci-dessous synthétise ces enjeux et présente des exemples d'action pour y remédier.

1. La participation active de toutes parties prenantes (incluant les citoyennes et citoyens)
 - a. Assurer une représentation diversifiée et inclusive des acteurs clés du territoire.
 - b. Optimiser l'implication des acteurs en adaptant les niveaux d'implication aux capacités des acteurs.
 - c. Mettre en place une stratégie de communication et de formation différenciée, pour favoriser la compréhension des enjeux.
2. Adaptation et aménagement intelligent du territoire
 - a. Protéger les puits de carbone de l'étalement urbain et renaturaliser les terrains vagues urbains.
 - b. Favoriser un développement urbain basé sur la reconstruction de la ville sur elle-même, c'est-à-dire un développement sur le cadre déjà bâti et doté d'infrastructures.
 - c. (Re) Développer des quartiers afin qu'ils incluent 20% de logements abordables et sociaux dotés de systèmes de climatisation.
 - d. Miser sur les infrastructures vertes pour réduire les îlots de chaleur, mais aussi pour favoriser la gestion des eaux pluviales et la filtration des polluants dans les eaux de ruissellement.

3. La décarbonation des bâtiments
 - a. Revoir les réglementations municipales en matière de constructions résidentielles, commerciales et industrielles pour augmenter le stockage de carbone dans les matériaux, mais aussi pour l'installation de systèmes plus écologiques (récupération de la chaleur, eaux usées, etc.).
4. Le transport et la mobilité durable
 - a. Réduire la dépendance à l'automobile par un aménagement urbain favorisant les déplacements actifs (proximité des services dans les quartiers résidentiels).
 - b. Offrir des alternatives intéressantes à l'auto-solo (stationnement incitatif pour le co-voiturage, auto-partage, pistes cyclables, transport en commun régulier et abordable, etc.).
5. La surconsommation et la gestion des matières résiduelles
 - a. Encourager la réduction à la source et accroître le réemploi des objets et matériaux (par exemple : soutenir financièrement les organismes qui offrent des services de réparation ou de revalorisation).
 - b. Favoriser l'économie circulaire : les villes peuvent adopter des politiques favorisant des projets de récupération de matériaux de construction ou changer la pondération des appels d'offres pour inclure des critères environnementaux plus rigoureux.
6. Les communautés nourricières et l'agriculture urbaine
 - a. Développer l'agriculture urbaine pour renforcer l'autonomie alimentaire.
 - b. Réduire la dépendance aux importations fortement émettrices de GES.
 - c. Améliorer l'accès des populations vulnérables à des aliments frais (jardins communautaires, parcs agricoles et fermes collectives par exemple).
7. Les villes et le monde agricole
 - a. Réglementer l'utilisation des pesticides en milieu résidentiel (voir proposition de règlement du MARE).
 - b. Accroître l'autonomie alimentaire en augmentant la mise en culture des terres agricoles dans les municipalités rurales, tout en réduisant les émissions de GES en appuyant la transition vers des pratiques agricoles plus durable .

Le mémoire propose également des mesures écofiscales pour favoriser la mise en œuvre des plans climat et soulève l'importance d'assurer le suivi de ces actions par un plan de monitoring dûment élaboré.

Définitions

Transition socio-écologique : Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), "la transition socio-écologique ne vise pas le changement de quelques comportements, mais plutôt de notre mode de vie, afin de favoriser le mieux-être de tous et toutes, et ce, en cohérence avec les ressources naturelles disponibles. Parler de transition c'est parler de refondre, de changer en profondeur des systèmes, des modèles et des modes de fonctionnement, de production et de consommation. Ainsi, la transition n'est pas en opposition avec les initiatives de développement durable, mais les dépasse considérablement. Elle concerne au premier chef les communautés locales, car elle implique une transformation s'appuyant sur des processus de démocratie locale et de solidarité, tels que ceux mis en œuvre par les démarches de développement des communautés territoriales"¹. Dans le Guide d'Élaboration d'un plan climat, on parle plutôt de «transition climatique», mais nous préférons l'expression "transition socio-écologique", jugée plus englobante .

Adaptation aux changements climatiques : Selon l'organisme Ouranos, l'adaptation est un "ensemble d'initiatives et de mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains aux effets réels ou prévus des changements climatiques"². Le programme de développement des Nations Unies (UNDP) ajoute que ces mesures sont modulées aux différentes réalités des territoires.

Atténuation des changements climatiques : Pour Ouranos, l'atténuation des effets du changement climatique fait référence à l'ensemble des mesures prises pour "réduire les sources et les émissions et/ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre"³. Ces gaz, on le sait, piègent la chaleur du soleil dans l'atmosphère terrestre et la réchauffent.

Plan climat : Ensemble de mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques prises par les gouvernements locaux et nationaux.

¹ INSPQ

<https://www.inspq.qc.ca/jasp/creer-environnements-sains-equitables-transition-socio-ecologique-developpement-communautes>

² OURANOS <https://www.ouranos.ca/fr/attenuation-adaptation>

³ *Ibid*, p.2

QUI SOMMES-NOUS ?

Le MARE

Le Mouvement d'action régional en environnement (MARE), créé en 2019, s'implique principalement dans les MRC de Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Roussillon, Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville, Haut-Saint-Laurent, Vallée du Richelieu, ainsi qu'à Laval et dans l'ouest de l'île de Montréal.

Ce mouvement citoyen de près de 700 membres permet de construire un réseau d'idées et de compétences pour ceux et celles qui désirent s'impliquer dans la cause environnementale et la transition socio-écologique.

Au cours des années, le MARE a, entre autres, développé une expertise collective et un réseau d'entraide pour les personnes et les groupes qui veulent protéger leurs milieux naturels. Le MARE est reconnu pour être un lieu de partage des connaissances et d'apprentissage social afin de repenser et co-crée nos milieux de vie et notre territoire.

INTRODUCTION

Pourquoi un document du MARE sur les plans climat ?

Avec maintenant 6 années d'engagement en environnement et de collaboration avec les municipalités de la région, le MARE souhaite partager son expertise en concertation et mobilisation citoyenne, en plaçant la participation démocratique et la justice sociale au cœur des transformations à venir. Ce mémoire vise à porter la voix des citoyennes et citoyens, à mettre en lumière leurs préoccupations, et à proposer des pistes d'action concrètes pour que les plans climat soient à la fois ambitieux, inclusifs, mais aussi efficacement orientés vers des secteurs stratégiques.

Les villes et les municipalités sont sur la ligne de front de la guerre contre les effets des changements climatiques. Que ce soit lors d'inondations majeures, de pluies diluviennes, d'ouragans, de canicules, de sécheresses et de feux de forêt qui tendent à augmenter en nombre et en intensité. Les conséquences sont nombreuses sur la santé et la sécurité de la population de même que sur les infrastructures municipales.

À notre avis, les plans climat, tels que vus par le Gouvernement du Québec, n'incluent malheureusement que peu de mesures de transition socio-écologique; ils sont surtout des plans d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. C'est pourquoi, dans ce mémoire, nous avons entre autres choisi de suggérer aux municipalités d'intégrer les questions d'agriculture durable, d'autonomie alimentaire locale et d'économie circulaire dans l'élaboration des plans climat municipaux, car nous croyons qu'il s'agit de domaines qui peuvent grandement contribuer à réduire l'empreinte carbone des municipalités.

Nous croyons qu'en aménageant intelligemment leur territoire, en préservant et restaurant les puits de carbone naturels, en élaborant des règlements d'urbanisme verts, en se dotant de réseaux de mobilité active, en favorisant le transport collectif et l'autonomie alimentaire, les municipalités peuvent contribuer de façon significative à la réduction des GES et devenir des collectivités résilientes, mais également équitables et durables, résolument tournées vers la nécessaire transition socio-écologique.

CHAPITRE 1

1. Participation active de toutes les parties prenantes et des citoyens

En accord avec le Guide d'élaboration d'un plan climat du MELCCFP⁴ (p.5) et le Guide Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques, du même organisme⁵(p.15) le MARE réaffirme l'importance «névralgique» de la participation active des parties prenantes et insiste sur celle des citoyens et des groupes citoyens environnementaux. Autrement dit, sans cette participation, on se dirige vers l'échec !

Selon le feuillet d'information pour faire connaître le concept de transition juste du MELCCFP⁶, la transition climatique implique un « *processus de transformation profonde et rapide* » pour rendre les communautés du Québec sobres en carbone et résilientes. Elle implique, entre autres, « *une transformation des modes de production, de consommation, d'aménagement du territoire et de gouvernance.*»

Le Guide Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques⁷ explique l'essentielle participation des parties prenantes (acteurs) de la manière suivante:

« Des mesures prises par un seul acteur limitent la compréhension des enjeux, l'espace de manœuvre et la pertinence des mesures, alors que des mesures prises par un ensemble d'acteurs englobent une plus grande diversité d'intérêts, de positions, de responsabilités et de vulnérabilités. La population est plus encline à adhérer aux décisions prises si elle prend part à la démarche du début à la fin. » (p. 15)

La page 15 de ce guide et surtout son Annexe E présentent les actions-clés qui sont nécessaires pour assurer l'engagement des acteurs.

Dans ce mémoire, nous souhaitons mettre en évidence l'importance de la participation de certains acteurs de la société civile, notamment des OBNL, des regroupements de citoyens et des groupes de citoyens en situation de vulnérabilité. Bien qu'ils soient nommés dans les parties prenantes à inclure dans l'élaboration du plan climat, ils sont souvent les grands oubliés des processus de consultation des instances municipales. Or, la participation de ces acteurs est primordiale pour assurer un engagement

⁴ Ibid. p.6

⁵ Ouranos, Gouv.Québec, MELCCFP 2024

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/outils/guide-elaborer-plan-adaptation-organismes-municipaux.pdf>

⁶ Gouv Québec MELCCFP

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/transition-juste-depliant.pdf>

⁷ Ibid. note 7

d'envergure des citoyens aux mesures et aux actions qui seront inscrites au plan climat. Sans cet engagement, les transformations dans les modes de consommation et de production ainsi que l'adhérence aux plans d'aménagement du territoire ne seront pas au rendez-vous.

Le rôle essentiel de la sensibilisation des acteurs est, à notre avis, très bien expliqué dans le Guide *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques*⁸.

«La sensibilisation des acteurs consiste principalement à les informer dans le but d'obtenir leur adhésion au projet et, plus généralement, favoriser l'acceptabilité sociale [...] une personne sensibilisée est plus encline à faire avancer un projet de façon constructive.» (Annexe E).

Des mesures et actions devront donc être déployées afin de bien communiquer la démarche d'élaboration du Plan climat tout au long de la procédure.

Quand à l'importance de mobiliser les acteurs tout au long du processus, le guide mentionne que :

« Bien qu'il soit nécessaire d'inclure des acteurs divers pour que tous les secteurs de l'organisme municipal soient représentés, le fait qu'ils consentent à participer ne garantit pas qu'ils se mobiliseront pour faire aboutir le projet. » (Annexe E).

De plus, pour éviter les comportements d'opposition, il importe de maintenir des mesures visant à mobiliser les acteurs tout au long du processus.

Actions à prioriser pour favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration du plan climat :

- Identifier les acteurs de la société civile, et en particulier les OBNL, les regroupements citoyens et les groupes vulnérables.
- Considérer les niveaux d'implication que les différents acteurs peuvent fournir:
 - Ceux à placer dans l'équipe du projet (forte implication);
 - Ceux à consulter aux moments opportuns (implication modérée);
 - Ceux à consulter lors de consultations publiques (implication moins soutenue).

⁸ Ibid. p.5

- Mettre en place plusieurs stratégies de communication et de formation, pour rejoindre les différents acteurs:
 - Un message général à être diffusé par les médias de masse et par la poste.
 - Des messages plus ciblés (permettant une meilleure compréhension des enjeux) en distribuant des brochures ou des infolettres, des courriels et en organisant des rencontres publiques et/ou des formations.
- Former une équipe chargée de maintenir la mobilisation des acteurs et qui veillera à :
 - Identifier les types de comportements vis-à-vis du projet et à réagir rapidement pour changer les comportements contre productifs;
 - Identifier les sujets qui pourraient démotiver les acteurs et en discuter;
 - Maintenir une bonne communication avec tous les acteurs (en l'adaptant à leur niveau de mobilisation).
- Au besoin, se référer à l'Annexe E du Guide Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques (note 6)⁹ ou faire appel à des ressources externes. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offrent également de l'aide à leurs membres pour les appuyer dans l'organisation de leur projet de plan climat

⁹ *Ibid.* p.5

CHAPITRE 2

2. GES et résilience

Les étapes en amont de l'adoption d'un plan climat prévoient l'élaboration d'un portrait clair et complet de l'état des émissions de GES dans la municipalité, puis l'identification des points vulnérables aux aléas climatiques.

Ces portraits permettent aux décideurs de choisir les meilleures mesures d'atténuation des GES et d'adaptation aux risques climatiques.

Quels que soient les portraits obtenus, il y a des principes de base communs à toutes les municipalités pour les rendre résilientes, vertes et équitables.

2.1 L'aménagement (ou le *ménagement*) intégré du territoire

L'avenir de nos sociétés humaines et des autres formes de vie dépend de notre manière d'habiter et d'utiliser le territoire. Celui-ci est aussi le paysage qui nous définit et qui contribue à construire nos cultures et sociétés, représentant ce que nous sommes.

L'aménagement du territoire est défini comme suit par la Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire: « La méthode employée par le secteur public pour influencer la répartition des personnes et des activités dans des espaces à diverses échelles, ainsi que l'emplacement des diverses infrastructures et des zones naturelles et de loisirs. Les activités d'aménagement du territoire sont réalisées à différents niveaux administratifs et gouvernementaux (niveau local, régional ou national)...»¹⁰. L'urbanisme se réfère à l'organisation du périmètre urbanisé du territoire.

Pour les instances municipales, les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont des leviers importants qui devraient leur permettre d'agir sur des facteurs clés de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques (ex. accessibilité aux transports durables et aux services de proximité, infrastructures vertes, etc).

En 2022, Le gouvernement du Québec a adopté la Politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)¹¹ qui tient compte de la réalité des défis climatiques. La mise en œuvre de cette politique comprend, entre autres, des modifications législatives ainsi que l'adoption de nouvelles Orientations

¹⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/Am%C3%A9nagement_du_territoire

¹¹ Gouv. Québec, MAMH, 2022

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/architecture-amenagement-territoire>

gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)¹². Ces dernières encadrent les outils d'aménagement et d'urbanisme des instances municipales. Pour le MARE, la PNAAT et les OGAT, si l'on souhaite qu'elles ne demeurent pas que des vœux pieux, doivent maintenant être au cœur de l'élaboration des plans climat.

Le Guide d'élaboration d'un plan climat¹³ présente deux démarches, la première vise l'adaptation aux risques climatiques et la seconde, la réduction des émissions de GES. Les résultats de ces deux démarches, et pas seulement de la première, doivent permettre d'instaurer de nouvelles priorités en aménagement et urbanisme pour les MRC et les municipalités.

2.2 La protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité

La protection des milieux naturels et de la biodiversité est au cœur de la stratégie des gouvernements pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Les milieux naturels permettent de retirer du carbone de l'atmosphère et de le stocker dans la biomasse, les sédiments et les sols. La protection de la biodiversité est requise pour le maintien du fonctionnement et de l'équilibre des écosystèmes car les espèces sont interdépendantes.

Les gouvernements du Canada et du Québec sont unanimes sur la question et ont fixé à 30 % d'ici 2030 la proportion du territoire naturel à protéger, tel que le demande le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹⁴ de la Convention sur la diversité biologique adoptée lors de la COP15. Cet engagement demande aussi de restaurer 30% des écosystèmes terrestres dégradés. Ceux-ci sont surtout situés dans l'extrême sud du Québec où les pressions d'urbanisation et agricole sont les plus fortes. Nous devons garder en mémoire que les 30% de conservation et de restauration, sont des objectifs d'étape et que de nouvelles cibles plus ambitieuses seront émises pour 2040 et 2050. Le 30% de conservation est sous optimal et les scien

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a aussi adopté la cible de 30% de conservation pour 2030¹⁵. De plus, la CMM demande aux MRC sur son territoire d'identifier les sites pouvant être renaturalisés sans toutefois adopter officiellement la

¹² Gouv. Québec, MAMH 2024

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/orientations-gouvernementales>

¹³ *Ibid.* p.3

¹⁴ ONU, Programme pour l'environnement, 2022

<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

¹⁵ CMM, Un nouveau PMAD pour le grand Montréal 2025

<https://cmm.qc.ca/communiqués/un-nouveau-pmad-pour-le-grand-montreal/>

cible de 30% de restauration des écosystèmes dégradés. La CMM présente actuellement une superficie de 22,2 % de milieux protégés¹⁶. Toutefois les milieux aquatiques sont largement surreprésentés par rapport aux milieux terrestres (friches, boisés et milieux humides). Pour atteindre la cible de 30% de milieux protégés en respectant le critère de représentativité des écosystèmes, il importe de protéger rapidement les milieux terrestres résiduels. Cependant, puisque les ceux-ci sont insuffisants, il sera nécessaire de restaurer de milieux terrestres dégradés pour atteindre la cible de 30 %¹⁷ et à cet effet, les villes, municipalités et municipalités régionales de comté doivent agir en leader sur cet enjeu.

Par ailleurs, la protection des milieux naturels aide les municipalités à réduire les coûts des infrastructures municipales. Des études montrent la valeur monétaire importante des services écosystémiques qui sont offerts par ces milieux, que ce soit au niveau de la prévention des inondations par la rétention des eaux pluviales, de la filtration qui assainit l'eau des cours d'eau et des nappes phréatiques, de la réduction de la pollution atmosphérique et de la pollution sonore, etc¹⁸. Ce sont aussi des habitats essentiels pour le maintien et la restauration de la biodiversité.

Finalement, la fragmentation des milieux terrestres résiduels nuit grandement au maintien de la riche biodiversité de l'extrême sud du Québec. Les municipalités sont donc appelées à prévoir le maintien et le rétablissement de corridors écologiques pour relier les milieux naturels entre eux dans leur planification territoriale. Dans cette optique, le MARE croit que les villes, les administrations régionales et les organismes environnementaux locaux doivent unir leurs forces pour améliorer la connectivité entre les habitats.

2.3 Canopée

L'accroissement de la canopée est également une mesure fortement encouragée, surtout en milieu urbain, où la cible de couverture de la canopée est fixée à 35% du territoire dans la CMM. Une réglementation concernant la protection des arbres lors de développements et sur la plantation d'arbres dans les secteurs sous-végétalisés sont des moyens efficaces pour augmenter la canopée. Le recensement, la protection et la

¹⁶ PMAD, Agir ensemble pour un environnement durable, 2025, p.7

https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2025/06/20250602-PMADR-Adopte_non_en_vigueur.pdf

¹⁷ CMM, Les cibles du PMAD. Bilan 2023

https://observatoire.cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/2023-05-05_CahiersMetropolitains-no11_F.pdf

¹⁸ Capital écologique de la ceinture verte : évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes Fondation David-Suzuki et partenaires 2013

<https://fr.davidsuzuki.org/publication-scientifique/capital-ecologique-de-ceinture-verte-evaluation-economique-de-biodiversite-ecosystemes/>

mise en valeur des arbres centenaires peuvent également contribuer à protéger la canopée d'intérêt.

2.4 La fin de l'étalement urbain et le concept de la ville des 15 minutes

Afin de favoriser la nécessaire protection des milieux naturels et agricoles et de réduire le coût des infrastructures, on prône la reconstruction de la ville sur elle-même, c'est-à-dire un développement sur le cadre déjà bâti et doté d'infrastructures. L'explosion des coûts d'entretien des infrastructures ces dernières années justifie l'arrêt de l'expansion des réseaux routiers, d'eau potable et d'égouts sanitaires et pluviaux. Le redéveloppement des secteurs déjà desservis par des infrastructures municipales est beaucoup plus économique pour la collectivité. De plus, en densifiant les villes, on réduit les distances parcourues par les citoyens. Le transport en voiture à essence est une composante prédominante des émissions de GES. La ville des 15 minutes favorise le transport durable: actif et collectif.

Que ce soit dans les grandes villes ou dans les villes « d'ortoirs », de banlieue, les petites municipalités ou les villages, la nouvelle donne c'est qu'on ne crée plus de nouvelles aires artificialisées, ou du moins, le moins possible. On mise plutôt sur leur réfection et adaptation à la nouvelle réalité climatique. On mise sur la reconstruction de la ville sur elle-même, donc la densification des secteurs qui peuvent accueillir de nouveaux logements, comme les artères commerciales qui sont souvent composées de commerces d'un étage et de grandes surfaces asphaltées, les développements immobiliers structurants comme les aires Transit-Oriented Development (aires TOD) ou les corridors de transports collectifs, les centres-villes ou noyaux villageois dans les secteurs où on trouve en général plusieurs services (alimentaires, culturels, communautaires, de santé, de divertissement, etc.).

Ces villes « de 15 minutes » peuvent aussi être à échelle humaine (exemple : bâtiments de 6 étages maximum), elles sont équitables (elles offrent des logements accessibles à toutes les bourses), sécuritaires (elles disposent d'un bon réseau de pistes piétonnières et cyclables), elles permettent aux citoyens de se procurer leurs biens et leurs services à pied (moins de recours à l'automobile) elles sont vertes (les rues sont bordées d'arbres et de végétation, il y a des espaces verts et des parcs à moins de 300 mètres de chaque porte et il y a des placettes et des aires communes le long des grands boulevards).

Les villes peuvent aussi atteindre leur cible de densification en adoptant une réglementation qui permet d'augmenter le nombre de logements dans les quartiers résidentiels. On parle ici de densification douce permettant l'aménagement de logements dans les résidences privées, de logements intergénérationnels, de

micromaisons lorsque les terrains le permettent, ou de permettre l'éclosion de petits commerces de proximité.

Les mesures de verdissement permettent de réduire les îlots de chaleur et de créer des aires de fraîcheur. Des analyses effectuées par des organismes comme l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ)¹⁹ montrent que les îlots de chaleur sont souvent situés dans des secteurs dits «défavorisés». Quand on parle de réduire les iniquités, en voici une d'importance : les personnes démunies ou à faible revenu ont souvent moins de moyens pour se doter de climatiseurs ou de thermopompes et vivent plus difficilement que d'autres les épisodes de canicule qui vont aller en s'accroissant.

Les différentes lois qui réglementent les affaires municipales donnent plusieurs outils aux élu.e.s pour leur permettre d'agir dans le sens de la ville de 15 minutes : pour bien planifier cette transition, les villes peuvent adopter un moratoire sur le développement résidentiel, afin de se donner le temps de faire les analyses approfondies de l'état de leurs infrastructures, d'identifier les secteurs à requalifier et à redévelopper, d'informer les propriétaires de commerces, d'entreprises, les groupes d'intérêt, le milieu communautaire et la population et d'en faire des parties prenantes dans les décisions concernant cette nouvelle planification d'aménagement du territoire. Les municipalités disposent également d'outils pour « forcer » ce virage s'il n'y a pas de consensus, comme des mesures d'expropriation ou d'acquisition d'immeubles dans le cadre de PPU, ou recours à l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour la protection de milieux naturels²⁰.

En somme, dans les municipalités, là où il y a volonté d'agir, il y a les moyens de le faire.

2.5 La gestion des eaux de ruissellement et l'aménagement d'infrastructures vertes

Cela fait des décennies que les gouvernements successifs à Québec se penchent sur la gestion des eaux de pluie dans le but de réduire les coûts de l'entretien et de la mise à niveau des infrastructures municipales. En 2010, le Ministère des affaires municipales, de l'Habitation et de l'Occupation du territoire avait produit un guide²¹ assez clair sur les nombreux avantages de gérer de façon écologique les eaux pluviales. Ce dernier explique :

¹⁹ INSPQ avril 2024

<https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/actions/ilots-chaleur/cartographie-ilots-de-chaleur-urbains>

²⁰ LAU <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-19.1/20010621>

²¹ MAMH 2010

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/urbanisme/guide_gestion_eaux_pluie_complet.pdf

« La mise en œuvre d'une gestion durable des eaux de pluie est une composante essentielle du développement durable de toute collectivité. Pour les municipalités, les avantages de recourir à ce type de gestion sont multiples :

- diminution des coûts de gestion et de construction des infrastructures;
- augmentation des revenus fonciers ;
- mise à profit des services écologiques rendus par les milieux humides;
- accroissement de la qualité du cadre de vie ;
- réduction de la consommation d'eau potable ;
- gestion des risques d'inondations et de refoulements ;
- amélioration de la qualité de l'eau ;
- réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain ;
- contribution à la spécificité des municipalités. »

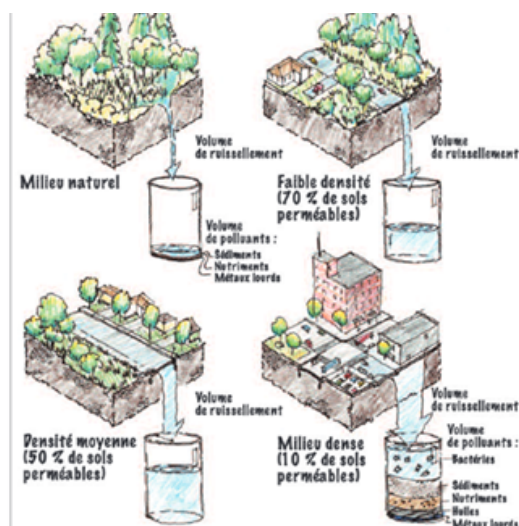


Figure 1 : Pollution des eaux de ruissellement (Réf: MAMH, 2010)

La figure ci-haut, tirée de ce guide, montre à quel point la conservation des milieux naturels est importante dans la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Le guide cite également des mesures comme moyen de réduire de façon significative les pressions sur les infrastructures municipales en cas de pluies diluviennes, telles que le débranchement de gouttières et « la reconfiguration des réseaux de drainage (ex. interconnexion entre les bassins), de même que les mesures de contrôle à la source (ex. bandes filtrantes, fossés de rétention, aménagement d'espaces verts)²². »

Le MARE croit que ce guide peut être une source d'inspiration dans l'élaboration des mesures découlant du plan climat de la MRC.

²² Ressources naturelles Canada et Ouranos, 2008 <https://espace.inrs.ca/id/eprint/1065/1/R000920.pdf>

Actions à prioriser pour réduire la production de GES et pour s'adapter aux aléas du climat :

- Évaluer le couvert forestier et suivre les attentes de conservation énoncées en fonction du couvert existant (tel que demandé dans l'OGAT 2.2). Par exemple, pour les MRC qui possèdent moins de 30% de couvert forestier:
 - prévoir des moyens visant à limiter la déforestation et maintenir le couvert forestier existant;
 - prévoir des moyens favorisant le reboisement, notamment pour relier les boisés existants dans les corridors écologiques identifiés à l'attente 2.2.1. des OGAT.
- Caractériser la biodiversité et les milieux naturels de son territoire et adopter un plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels.
- Veiller à maintenir et rétablir la connectivité locale et régionale entre ces milieux. (OGAT 2).
- Quantifier la valeur des services écosystémiques que rendent les milieux naturels et les espaces verts sur le territoire (régulation de l'eau, fraîcheur, effets bénéfiques sur la santé, filtration des polluants, etc.)
- Viser 40% de canopée dans tous les quartiers et un espace vert public à moins de 300 mètres de toute habitation tel que le recommandent les médecins pour l'environnement pour améliorer la santé des populations urbaines et réduire les coûts des services de santé.
- Aménager les espaces publics et privés afin de rétablir les populations d'insectes (afin d'encourager la pollinisation et la biodiversité : les populations de certains insectes sont en chute libre et leur déclin est source de préoccupation).
- Faire l'inventaire des arbres centenaires et adopter une politique de protection et de mise en valeur de ce patrimoine naturel.

- Prévoir des parcs urbains de différentes tailles et avec différentes installations pour le bénéfice de la santé de toutes les tranches d'âge de la population (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).
- Adopter un plan de gestion des eaux de ruissellement comportant entre autres des zones d'absorption de l'eau le long des trottoirs ou le long des rues (fossés), des allées bordées d'arbres le long des boulevards en bordure ou au centre des artères, des parcs éponges dans les zones minéralisées (milieux naturels ou aménagés), une politique contre la connexion des gouttières de maisons au système d'égout pluvial.
- Consolider les milieux de vie existants en adoptant une réglementation permettant l'ajout de logements dans les quartiers résidentiels, des annexes aux maisons ou des micromaisons, une réglementation priorisant le développement de logements dans les secteurs commerciaux ou d'industries légères le long de corridors de transports collectifs et de mobilité active.
- Adopter une politique d'aménagement de logements fixant à au moins 20% de l'ensemble des nouveaux logements la construction d'unités d'habitation sociales ou abordables et écologiques, afin de reloger adéquatement les familles qui subissent les impacts de ces changements climatiques, considérant que les gens appartenant aux classes sociales les plus défavorisées sont les plus touchées par les impacts des changements climatiques.
- Guider l'évolution de l'environnement bâti afin qu'il permette l'accès, pour tous et de façon sécuritaire, à une diversité de services, à des espaces publics et à la nature et qu'elle s'appuie sur une mobilité durable et réduise les distances parcourues.(OGAT 5).
- Planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles (OGAT 4).
- Évaluer l'impact des voies de transport existantes et les axes routiers majeurs sur les bruits, les vibrations et la qualité de l'air, entre autres pour les populations plus vulnérables, et adopter des mesures d'atténuation. Respecter la norme de zones tampons de 300 mètres recommandée par l'Association québécoise des médecins pour l'environnement dans toutes les nouvelles voies de transport (garderies, écoles, centres de soin, quartiers résidentiels.)

- Anticiper les effets de la densification de la population sur la pollution de l'eau par les surverses, les réserves d'eau souterraines, la consommation de l'eau potable, le coût des infrastructures et des services à long terme.
- Réduire les surverses polluantes en aménageant des espaces naturels de gestion des eaux de ruissellement, comme des fossés le long des rues, des trottoirs éponges ou des parcs éponges.
- Réduire la demande en eau potable en favorisant la récupération de l'eau de pluie et les eaux grises pour utilisation domestique.

2.6 La décarbonation des bâtiments

La lutte contre les changements climatiques passe par la protection de nos milieux naturels, de notre relation avec la nature et une transformation de nos façons de consommer, de produire et de construire.

La décarbonation des bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou industriels, englobe toutes les mesures visant à réduire leur empreinte carbone, une empreinte créée par le type de chauffage utilisé, les matériaux de construction, d'isolation, de consommation d'eau, entre autres. On peut donc y arriver en améliorant l'efficacité énergétique des installations et des procédés.

2.6.1 Énergie fossile

Le gouvernement du Québec interdit dorénavant l'utilisation de chauffage au mazout dans toute nouvelle construction. Encourager l'abandon des énergies fossiles sur le territoire, autant dans le transport que pour le chauffage des bâtiments ou l'utilisation ménagère, peut grandement réduire l'empreinte carbone.

Les municipalités peuvent jouer un rôle dans ce domaine en réglementant par exemple sur leur territoire le recours au gaz naturel dans les nouvelles constructions. Ces règlements doivent toutefois obtenir l'aval du gouvernement du Québec²³.

De plus en plus de projets de récupération de la chaleur voient également le jour. Il s'agit ici pour un bâtiment émettant beaucoup de chaleur de récupérer les rejets

²³ La Presse, 4 mars 2024 Sortie du gaz naturel : les villes devront avoir un avis favorable de Pierre Fitzgibbon <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-03-04/sortie-du-gaz-naturel/les-villes-devront-avoir-un-avis-favorable-de-pierre-fitzgibbon.php>

thermiques²⁴ et de les utiliser pour chauffer un bâtiment adjacent. Ou de permettre des projets de construction utilisant le principe de la géothermie, ou équipés de systèmes de chauffage comportant un accumulateur de chaleur. Les municipalités pourraient également permettre, par réglementation, l'installation de panneaux solaires sur le toit des bâtiments ou en façade (selon l'orientation du bâtiment), ou au-dessus de grandes surfaces minéralisées comme des stationnements.

2.6.2 Constructions vertes et résilientes

Les municipalités ont également la possibilité, par l'entremise de leur réglementation, d'améliorer les critères des Plans d'intégration et d'implémentation architecturale (PIAA). L'utilisation des PIAA peut aider à accroître les mesures de décarbonation des bâtiments et leur résistance aux aléas du climat.

Ici on parle de permettre l'aménagement de toits verts ou réfractaires à la chaleur et de l'utilisation de matériaux de construction et d'isolation plus respectueux de l'environnement. On parle aussi de prévoir le recours à des méthodes de construction visant à protéger les bâtiments des aléas du climat, comme les épisodes de pluie diluvienne, en interdisant, par exemple, l'aménagement de stationnements souterrains là où c'est problématique, comme dans des « cuvettes ».

L'emploi de matériaux « sains » comme le bois est également de plus en plus recommandé. Québec offre d'ailleurs jusqu'en 2026 un programme d'intégration du bois dans la construction²⁵.

Actions à prioriser pour favoriser la décarbonation des bâtiments:

- Éliminer progressivement les énergies fossiles dans le chauffage des bâtiments par l'utilisation d'incitatifs financiers (subventions, avantages financiers à long terme, etc).
- Interdire les énergies fossiles dans tous les nouveaux bâtiments résidentiels.

²⁴ Agriculture, environnement et ressources naturelles, Québec, mars 2025

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/valorisation-rejets-thermiques/pourquoi-valoriser-rejets-thermiques>

²⁵ MELCCFP, 2020,

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/politique/PO_construction_bois.pdf

- Permettre, par réglementation, l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments et au-dessus de grandes surfaces minéralisées comme des stationnements.
- Favoriser l'utilisation du bois dans les nouvelles constructions.
- Revoir la réglementation afin de favoriser les initiatives de récupération de la chaleur et des eaux usées.

2.7 Transport et mobilité durable

Au Québec, plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur des transports. C'est dire l'importance d'agir pour réduire le nombre de déplacements de marchandises et de personnes, de changer de mode de transport et de repenser l'organisation de nos sociétés au quotidien.

Le dernier inventaire complet des émissions de GES dans la MRC Vaudreuil-Soulanges, par exemple, date déjà de 2016. Le secteur du transport comptait pour 73% du total des émissions générées dans cette MRC. Il est fort à parier que cette quote-part n'a pas suffisamment diminué pour atteindre les objectifs de réduction de GES jugés nécessaires par le GIEC pour limiter le réchauffement climatique en deçà du seuil de 2°C.

L'augmentation du nombre de véhicules électriques et hybrides qui ne polluent pas (ou moins) durant leur utilisation est contrebalancé par l'augmentation de la taille des véhicules nouvellement immatriculés qui montrent une augmentation du type camions légers et VUS par rapport aux véhicules de petite taille.

Pendant des dizaines d'années, l'industrie automobile nous a inculqué que notre statut social dépendait de la taille, de la puissance et de la valeur marchande de notre voiture. Pourtant, des véhicules plus gros exigent plus de ressources à construire, mais ont aussi un impact plus grand sur l'usure du réseau routier, sur la congestion, sur les besoins en stationnements résidentiels et commerciaux...

Si nous voulons donner une chance aux générations futures de vivre décemment, nos façons habituelles de nous déplacer doivent changer radicalement. Bien sûr, les municipalités n'ont pas toutes les cartes en main pour déterminer les choix que nous faisons en tant que société dans son ensemble, mais les gouvernements de proximité sont en première ligne pour influencer et orienter les choix des citoyens quant à leur mode de déplacement.

Les municipalités ont un rôle important à jouer en incitant les citoyens à changer leurs habitudes et en les accompagnant dans cette démarche par (1) de l'information pertinente quant à l'impact sur notre environnement des différents modes de transport, (2) le soutien et la mise en place d'alternatives au « tout à l'automobile » et (3) des investissements structurels pour favoriser la mobilité active.

En premier lieu, mais pas exclusivement, elles ont un devoir d'exemplarité :

- limiter le nombre et les distances de déplacements des différents services municipaux au strict nécessaire;
- choisir des véhicules avec le moins d'impact environnemental, c'est-à-dire les plus économiques en consommation d'énergie (combustibles ou électricité) et en matières premières (small is beautiful);
- inciter les employés à utiliser les transports publics, le déplacement à pied ou en vélo ou à pratiquer le covoiturage;
- communiquer à l'interne et à l'externe pour célébrer ces réductions d'impacts environnementaux et pour en être fier.

En vérité, la fierté doit changer de camp!

Pour changer cette mentalité bien enracinée, les municipalités de toute taille peuvent agir dans leur champ de compétences pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- Travailler à mettre en place, pour les plus grandes agglomérations, de concert avec les instances provinciales et/ou fédérales, un système de transport public performant suffisamment dense et fréquent pour permettre à chaque citoyen de rejoindre un arrêt de bus à moins de 500 mètres tout au long de la journée ;
- Instaurer des lignes de bus régulières et fréquentes qui relient les plus petites municipalités entre elles et aux centres urbains ;
- Implanter, en milieu rural, un système de transport sur appel (taxi communautaire) et/ou un système de covoiturage subventionné qui donne des avantages aux usagers qui y participent ;
- Offrir des stationnements incitatifs pour le covoiturage un peu partout sur le territoire ;
- Offrir un système d'auto-partage ;
- Revaloriser les anciens chemins de fer en pistes cyclables ;
- Transformer l'espace public pour donner la priorité à la mobilité douce (marche, vélo).

Proposer aux citoyens des solutions alternatives pour se déplacer, les rendre attractives et les promouvoir est une condition *sine qua non* au changement nécessaire, mais ne sera pas suffisant pour arriver assez vite à l'abandon des habitudes qui se sont forgées pendant des décennies.

Ça va prendre aussi des mesures fortes afin de freiner l'utilisation de l'auto-solo. Au-delà d'une tarification en fonction de son impact sur l'environnement - principe du pollueur payeur (voir le chapitre éco-fiscalité) il faudra :

- réduire le nombre de stationnements sur la voie publique et en réserver pour des véhicules en autopartage et pour les covoitureurs;
- limiter la vitesse permise partout à l'intérieur des municipalités à 30 km/h;
- réserver des voies de circulations aux autobus où c'est possible;
- réduire la largeur des bandes de circulation pour les voitures partout en ville.

Actions à prioriser pour réduire les impacts négatifs du transport et pour améliorer la mobilité durable :

- Aménagement d'un réseau intégré de pistes cyclables et multifonctionnelles.
- Gratuité et efficacité des transports collectifs pour compétitionner la voiture individuelle.
- Réserver des voies de circulation pour le transport public et les véhicules en covoiturage sur les grands axes.
- Service d'autos et de vélos partage dans les grandes villes.
- Soutien d'un système efficace de covoiturage qui donne des avantages (stationnement gratuit, utilisation des voies réservés aux autobus).
- Aménagement de stationnements gratuits pour covoitureurs aux entrées des autoroutes.
- Aménagement de trottoirs verts, jumelés à des pistes cyclables le long d'axes routiers importants.
- Désignation d'artères piétonnes dans les centres-villes, noyaux villageois.
- Installation de bornes de recharge électrique des véhicules dans des secteurs clés.

2.8 Surconsommation et gestion des matières résiduelles

L'économie mondiale pousse l'humanité à toujours plus de consommation (publicités, obsolescence programmée, ...) Cela génère une quantité sans cesse croissante de matières résiduelles. Ainsi, en 2023, ce sont 2,3 milliards de tonnes de déchets qui ont été produits dans le monde et on s'attend à une augmentation exponentielle²⁶ au cours des prochaines décennies avec des impacts importants sur l'environnement, mais également sur la santé et sur l'économie.

²⁶ Le Devoir, 28 février 2024

<https://www.ledevoir.com/environnement/808054/volume-dechets-monde-ne-cesse-croitre-alerte-onu>
?

À ce rythme, les coûts directs et indirects des déchets dans le monde pourraient doubler pour atteindre 640 milliards de dollars annuels d'ici à 2050²⁷. Pour comprendre l'ampleur de ces coûts, mentionnons que ce montant équivaut à presque 3 fois l'aide internationale totale déboursée en 2023 qui était de 223 milliards de dollars²⁸ !

Cette croissance infinie est insensée sur une planète de plus en plus polluée et aux ressources limitées. Nous en sommes maintenant à utiliser l'équivalent de 1,7 planète par année. Une part importante de notre empreinte écologique est liée à la production de gaz à effet de serre que la Terre ne parvient plus à capter et stocker. L'impact climatique de notre consommation est présent du début à la fin de la chaîne d'approvisionnement : extraction des ressources naturelles, production, transport, consommation et matières résiduelles.

Selon le site Internet de la Semaine québécoise de réduction des déchets, le Québec est le plus important producteur de déchets au Canada alors que le Canada est l'un des plus gros producteurs de déchets au monde. Au Québec, ce sont 20 tonnes de matières résiduelles qui sont produites à chaque minute (plus de 10 millions de tonnes par année) et 5,4 millions de tonnes de ces déchets se retrouveront dans les sites d'enfouissement²⁹.

Selon un bilan effectué par la Semaine québécoise de réduction des déchets :

- Les ICI (industries, commerces et institutions) comptent pour 40% à 50% des matières résiduelles produites.
- Les CRD (construction, rénovation et démolition) représentent environ 25% des matières résiduelles.
- Les matières résiduelles domestiques, quant à elles, constituent de 20% à 30% des matières résiduelles que l'on gère³⁰.

Force est de constater que l'amélioration de notre système de gestion des matières résiduelles ne pourra, à elle seule, venir à bout de ce problème croissant. Il nous faut d'abord et avant tout agir à la source en diminuant de façon importante la production de matières résiduelles, même celles pouvant être par la suite recyclées ou

²⁷ *Ibid.*, p.19

²⁸ La Presse, 5 mars 2025

<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2025-03-05/a-quoi-sert-vraiment-l-aide-internationale.php#:~:text=L'aide%20est%20aussi%20et,des%20pays%20de%20l'OCDE.>

²⁹ Semaine québécoise de réduction des déchets. La gestion des matières résiduelles au Québec <https://sqrd.org/letat-des-lieux-au-quebec/>

³⁰ *Ibid.*

compostées. L'économie circulaire et l'utilisation de circuits courts doivent être privilégiées.

Les municipalités ne peuvent évidemment pas, à elles seules, modifier l'économie planétaire pour la rendre soutenable à long terme, mais elles disposent de nombreux leviers permettant de diminuer la surconsommation, puis, en second lieu, de mieux gérer les matières résiduelles.

Actions à prioriser pour lutter contre la surconsommation et mieux gérer les matières résiduelles :

- Changer la pondération des appels d'offres pour inclure des critères environnementaux afin de ne pas nécessairement attribuer un contrat seulement en fonction de critères techniques et du prix.
- Établir et faire appliquer un protocole destiné aux organisateurs d'événements organisés ou soutenus par les municipalités afin d'obliger à mettre en place des mesures écoresponsables précises pour assurer le tri à la source des matières résiduelles recyclables et organiques de même que la réduction des déchets.
- Inciter les municipalités à adopter un règlement municipal pour obliger le tri des matières CRD provenant du secteur de la construction, de la rénovation ou de la démolition (incitatifs financiers lors de la demande de permis de construction, de démolition ou de rénovation).
- Offrir un accès gratuit à l'écocentre, sans restreindre le nombre de visites ni la quantité de matière acceptée.
- Instaurer, dans chaque municipalité, une patrouille verte qui se destine à aller sur le terrain pour sensibiliser les citoyens à différents enjeux d'ordre environnemental.
- Réglementer pour interdire, dans chaque municipalité, le dépôt de matières recyclables ou organiques dans les contenants dédiés à la collecte des ordures ménagères.
- Favoriser l'implantation de lieux (cafés ou clubs) de réparation ou de revalorisation (surcyclage) des objets, par l'offre de subventions, d'avantages fiscaux ou en offrant des locaux gratuitement (ou à faible coût).

- Favoriser des partenariats public-privé en supportant des organisations qui offrent des services de collecte d'encombrants ou de matériaux de construction ou de rénovation usagés destinés au réemploi.
- Implanter une tarification incitative pour la collecte des déchets.
- Faire pression sur les paliers gouvernementaux supérieurs afin que la conception des produits et leur mise en marché ou non soit mieux réglementée et contrôlée afin de stopper l'obsolescence programmée et de revoir notre mode de consommation.

2.9 Communautés nourricières et agriculture urbaine

2.9.1 Politique nourricière

L'alimentation est un droit reconnu à l'échelle internationale. Et les municipalités en tant que gouvernement de proximité ont un rôle à jouer dans l'exercice de ce droit.

Pour encourager l'achat local, pour favoriser une saine alimentation, pour réduire les GES dans le secteur de l'alimentation (en raison, entre autres, du transport des denrées), pour encourager les producteurs locaux, l'agriculture de proximité biologique, la permaculture... bref, pour toutes sortes de bonnes raisons, les municipalités ont intérêt à devenir des communautés nourricières.

Ces communautés favorisent l'émergence de projets d'agriculture urbaine, mais également de projets d'accessibilité aux produits locaux, de transformation de ses produits et de valorisation des déchets issus de ses activités. En soit, cela contribue à la réduction de l'empreinte carbone de ce domaine d'activité humaine.

Des projets d'agriculture urbaine favorisent l'achat de fruits et légumes locaux à l'année. Des campagnes de sensibilisation du public pouvant aider la population à « repenser » sa façon de s'alimenter sont nécessaires. Il faut susciter une réflexion sur ce qu'on met dans son assiette (moins de viande, plus d'aliments d'origine végétale, plus de fruits et légumes de saison, etc), et éviter les produits transformés hors du pays. Il faut rééquilibrer l'accès aux aliments sains et permettre aux populations démunies et vulnérables de bénéficier de produits frais et locaux à l'année à moindre coût. Mais pour que les gens fassent cet exercice, et adoptent de nouvelles habitudes alimentaires, il faut qu'ils aient accès à des denrées locales.

Les communautés nourricières peuvent s’inscrire dans les Plans de développement de la zone agricole, car elles les complètent en appuyant les efforts de protection et de mise en valeur de la zone agricole. Elles permettent de développer un marché local des produits des fermes des environs. Une municipalité qui n’a pas de zone agricole peut aussi devenir nourricière, puisque certaines activités maraîchères et d’élevage de petits animaux de ferme sont permises « en ville ».

Le gouvernement du Québec encourage la création de communautés nourricières. Son Guide sur l’élaboration d’un plan de développement de communautés nourricières³¹ « vise l’accompagnement des municipalités, des arrondissements et des communautés autochtones dans la planification de leur système alimentaire local. » L’organisme Vivre en ville³² est également un bon point de départ pour accompagner les municipalités.

Une municipalité qui veut encourager l’émergence de projets d’agriculture urbaine a donc tout intérêt à le faire dans un cadre défini et structuré, doté d’objectifs précis et d’un plan d’action.

Confrontés comme nous le sommes aux nombreux défis que suscitent les changements climatiques, le rôle de l’agriculture urbaine dans nos villes et municipalités nous apparaît majeur pour s’engager dans la nécessaire transition écologique. Cela dépasse l’objectif d’autonomie alimentaire du départ.

Les communautés qui s’engagent dans le processus d’agriculture urbaine et de création de communautés nourricières participent largement à quelque chose de plus grand en faveur de la lutte contre les changements climatiques: elles apprennent dans le vivre-ensemble à partager leurs forces vers un objectif commun.

Elles créent ainsi les conditions gagnantes pour devenir des communautés résilientes et solidaires qui seront davantage en mesure de faire face aux changements climatiques.

2.9.2 L’agriculture urbaine

Pour Vivre en Ville, l’agriculture urbaine est « *un ensemble d’activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l’espace* »

³¹ MAPAQ, 2022

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/agriculture/industrie-agricole/territoire/GM_communaute_nourriciere_MAPAQ.pdf

³² Vivre en ville Droit à l’alimentation <https://carrefour.vivreenville.org/publication/droit-a-l-alimentation>

urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités³³. »

Les municipalités peuvent, en modifiant et adaptant leur réglementation, favoriser les projets d'agriculture urbaine. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes:

- Jardins communautaires (espace public composé de petites parcelles ou de bacs surélevés mis à la disposition des résidents).
- Jardins solidaires (espaces publics ou privés consacrés à la culture maraîchère pour fournir les organismes d'aide alimentaire. Le surplus des jardins communautaires peut également être donné aux organismes d'aide alimentaire. De beaux exemples à Saint-Joseph-du-Lac³⁴).
- Jardins ou serres sur les toits (les toits plats peuvent servir à l'aménagement de potagers ou de serres destinées à la culture à l'année. Voir l'expérience des fermes Lufa³⁵).
- Potagers citoyens résidentiels (les municipalités peuvent, en modifiant leur réglementation municipale, permettre l'aménagement de potagers privés dans les cours des résidences individuelles ou sur les terrains de bâtiments multi-logements).
- Création de parcs agricoles ou agri-urbains (les parcs agricoles sont habituellement établis en zone agricole sur des terres que l'on veut pérenniser, en périphérie des villes, tandis que les parcs agri-urbains sont plutôt situés dans le périmètre urbain. Ce sont de vastes espaces *« qui se démarquent par une programmation citoyenne et une volonté de verdissement en intégrant l'activité agricole professionnelle et citoyenne. Ils intègrent tout autant des espaces de loisirs traditionnels aux parcs urbains, que des vergers, des vignobles, des jardins communautaires et collectifs que des projets de fermes (souvent sociales) et des infrastructures collectives portées par les municipalités. [...] Tandis que le parc agricole est une réponse à la pression du développement urbain sur le territoire agricole, en voulant préserver la fonction nourricière au sol, le parc agri-urbain est une insertion de l'agriculture dans l'aménagement du territoire urbanisé, avec pour objectif de redonner la fonction nourricière au sol »*.³⁶

³³ Vivre en Ville, Agriculture urbaine <https://carrefour.vivreenville.org/publication/agriculture-urbaine>

³⁴ https://jardinssolidaires.ca/depliant_v2pub.pdf

³⁵ <https://montreal.lufa.com/fr/marche/partenaire/les-fermes-lufa-96>

³⁶ [Rapport sur les parcs agricoles et agriurbains : un maillage entre deux modes de concevoir l'aménagement du territoire](#). Laboratoire agriculture urbaine, Au-lab.ca, 2023

- Petits élevages de poules ou d'autres petits animaux de ferme.
- Aménagement de forêts nourricières ou de jardins nourriciers dans l'espace public ou privé (il s'agit ici d'un aménagement d'arbres, d'arbustes et de plantes comestibles ou produisant des fruits comestibles qui s'entraident l'un l'autre et nécessitent peu d'entretien. Une belle façon de garnir un terrain vague, tout en produisant de la nourriture et favorisant les pollinisateurs en milieu urbain. (Ressource inspirante : la Lucarne verte³⁷).
- Plantation d'arbres fruitiers ou nourriciers dans l'espace public ou privé sans que ce soit nécessairement dans des aménagements de forêts nourricières.
- Petites fermes collectives ou familiales, fermes écoles ou petits incubateurs agricoles sur d'anciennes terres agricoles en milieu urbain.
- Création d'un marché public à l'année (pour les produits cultivés à l'année et transformés).
- Aménagement d'un espace de transformation des produits ou de revalorisation des déchets alimentaires (voir le bel exemple des Complices alimentaires³⁸ en Montérégie).
- Initiatives de réduction du gaspillage alimentaire (les projets de glanage gagnent en popularité, comme en témoigne ce recensement³⁹ de l'organisme Jour de la Terre; des organismes citoyens créent également des projets novateurs pour freiner le gaspillage et redistribuer les denrées. Bel exemple en Montérégie avec le projet Sains et Saufs⁴⁰).

³⁷ <https://lucarneverte.com/foret-nourriciere-c-est-quoi-et-pourquoi-en-creeer-une/>

³⁸ <https://www.lescomplicesalimentaires.ca/>

³⁹ Jour de la Terre

https://jourdelaterre.org/wp-content/uploads/2022/10/Repertoire-Glanage_Jour-de-la-Terre-Canada.pdf

⁴⁰ <https://sainsetsaufs.ca/le-mouvement/>

Actions à prioriser pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine et de communautés nourricières :

- Former un comité d'acteurs-clés et de citoyens afin d'élaborer et d'adopter un plan de développement d'une communauté nourricière. Favoriser la participation citoyenne à chaque étape de l'élaboration de ce plan.
 - Encourager les initiatives citoyennes par des partenariats avec la municipalité, des entreprises locales et une aide logistique.
 - Inventorier les espaces susceptibles d'accueillir des projets d'agriculture urbaine et les réserver à cette fin.
 - Modifier la réglementation municipale afin de favoriser l'émergence de projets d'agriculture urbaine, que ce soit en permettant l'aménagement de potagers privés, de jardins ou des serres sur les toits d'immeubles privés, commerciaux ou industriels (si possible) ou de parcs agri-urbains, entre-autres.
 - Effectuer des campagnes de sensibilisation aux produits locaux.
 - Favoriser l'émergence de forêts nourricières et la plantation d'arbres fruitiers ou de plantes comestibles dans les endroits publics urbains.
 - Inciter les promoteurs à inclure des mesures d'agriculture urbaine dans les nouveaux développements résidentiels, qu'ils soient privés, des coopératives d'habitation ou de construction de logements abordables ou sociaux.
 - Mettre en place les ressources nécessaires (arrivée d'eau, compost, paillis, aide financière et autres) pour garantir le succès des initiatives.
-
- Inciter les restaurateurs et détaillants à mettre en valeur les produits locaux à l'aide de repères visuels attrayants, de formulations positives et d'un positionnement stratégique dans les menus ou rayons (*voir principes des Nudges*).

2.10 Municipalités et monde agricole

L'agriculture a un rôle central, non seulement pour la lutte aux changements climatiques (notamment culture de couverture), mais aussi pour la préservation de la qualité des sols et des cours d'eau. Elle est aussi importante pour assurer le maintien de la biodiversité et de la qualité de notre alimentation et donc, de notre santé collective.

Dans nos régions du sud du Québec, les zones agricoles occupent la grande majorité du territoire. Étant situé dans les basses terres du Saint-Laurent, nos agriculteurs jouissent des terres les plus fertiles de la province. Cependant, ces régions du sud sont aussi celles ayant la plus grande biodiversité. Les milieux boisés, humides et hydriques

de nos zones agricoles sont de précieux habitats pour la faune et la flore du Québec. De plus, ces milieux naturels participent activement à la lutte au réchauffement climatique en séquestrant du carbone (notamment les tourbières). Ces terres et activités agricoles qui ont façonné et façonnent toujours nos communautés se doivent de participer activement à l'effort d'adaptation et d'atténuation au réchauffement climatique.

La crise climatique affecte nos collectivités, mais aussi nos entreprises agricoles. L'impact est et sera ressenti sur les productions de nos fermes évidemment à cause de l'influence du climat sur les cultures. Néanmoins, des productions diversifiées dans nos régions permettraient de limiter les risques associés aux aléas climatiques. Cette résilience face aux impacts sur les cultures est importante considérant les nombreux défis qui sont déjà vécus pour les agriculteurs.

L'agriculture industrielle, qui nécessite l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques, conduit à un appauvrissement des terres agricoles. Un contrôle plus serré de l'utilisation des pesticides en milieu urbain et agricole devient de plus en plus urgent, en regard des nouvelles données sur la contamination de l'eau potable. Tout comme les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), les pesticides se retrouvent en forte concentration dans l'eau du robinet, autant dans les municipalités riveraines de cours d'eau que dans celles le long du fleuve Saint-Laurent et de ses plans d'eau⁴¹.

Cette contamination découle de l'utilisation des pesticides en agriculture, mais aussi de l'utilisation souvent abusive qu'en font les résidents dans les municipalités pour avoir « un beau gazon ».

Il est important de noter que les pesticides rendent nos systèmes agricoles plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques et contribuent aussi, de façon importante, aux émissions de gaz à effet de serre.

En effet, 99 % des produits chimiques — dont les pesticides — sont dérivés de combustibles fossiles, et plusieurs sociétés pétrolières et gazières jouent un rôle majeur dans le développement des composants des pesticides⁴².

⁴¹ Radio-Canada 10 mai 2025 Des usines de traitement incapables de filtrer l'eau potable
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2164174/pesticides-metabolites-contaminants-filtration-eau-potable>

⁴² Pesticide Action Network Hiver 2022-2023
<https://www.panna.org/wp-content/uploads/2023/02/202301ClimateChangeFraFINAL.pdf>

Ceci s'ajoute à l'impact des engrais azotés qui entraînent la formation d'un puissant gaz à effet de serre, l'oxyde nitreux (N₂O). Ce GES contribue aux changements climatiques et est environ 300 fois plus puissant que le dioxyde de carbone⁴³.

Le MARE a produit un guide pratique à l'intention des municipalités pour l'adoption d'un règlement sur les pesticides⁴⁴, en milieu résidentiel.

Le gouvernement du Québec⁴⁵ et plusieurs organismes accompagnent également les producteurs agricoles qui veulent contribuer à la réduction voire l'élimination de cette contamination, soit par l'utilisation d'engrais verts, soit par l'aménagement de bandes riveraines limitant les rejets de pesticides dans les cours d'eau.

D'ailleurs, l'apport en GES des cultures agricoles canadiennes, incluant ces intrants, est de 19 Mt éq. CO₂. Le modèle agricole actuel doit se transformer afin de se libérer de ces intrants à base de produits pétroliers. D'ailleurs, le gouvernement fédéral cible une réduction de 30% (par rapport à 2020) des émissions liées aux engrais d'ici 2030. Au Canada, l'apport total du secteur agricole dans nos émissions de GES est de 10%⁴⁶ (9% au Québec).

Les municipalités se doivent de soutenir les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans des pratiques plus durables - en informant les consommateurs et cultivateurs, - en soutenant des initiatives citoyennes, - en veillant à ce que les réglementations en vigueur soient respectées - en mettant en place des réglementations qui favorisent une agriculture écologique - en contribuant à offrir des alternatives - en créant des incitatifs financiers et - en exerçant une pression sur les instances provinciales et fédérales qui ont les compétences en matière d'agriculture.

La transition nécessaire vers la souveraineté alimentaire soutenue par une agriculture à échelle humaine qui respecte le vivant commence dans nos villes et villages.

⁴³ Agriculture Canada, 23 juin 2023

<https://agriculture.canada.ca/fr/environnement/engrais-pesticides/reduction-emissions-liees-aux-engrais>

⁴⁴ MARE Avril, 2022 <https://mouvementmare.org/proposition-de-reglement-contre-les-pesticides/>

⁴⁵ MAPAQ Plan pour une agriculture durable 2020-2030

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_synthese_MAPAQ.pdf

⁴⁶ Rapport 2024 no 5 du Commissaire à l'environnement et au développement durable- Bureau du Vérificateur général du Canada https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/att_f_44477.html

Actions à prioriser pour développer une agriculture plus durable:

- Réduire le recours aux engrais chimiques par l'utilisation d'engrais verts;
- Favoriser l'agriculture biologique et les projets d'agroforesterie;
- Refuser les demandes de dézonage agricole à des fins de projets de développement résidentiel ou commercial ;
- Favoriser le remembrement des terres et l'établissement de projets comme des incubateurs agricoles pour aider l'émergence d'une relève agricole;
- Favoriser l'implantation d'un réseau de fermes offrant des paniers bios;
- Favoriser des projets de transformation des aliments produits localement;
- Encourager la captation carbone en zone agricole (type de culture, bandes riveraines...);
- Favoriser la plantation de haies brise-vent;
- Assurer la conformité des bandes-riveraines afin de limiter les impacts sur les cours d'eau;
- Stimuler la création de corridors fauniques en zone agricole;
- Connaître les impacts du réchauffement climatique sur nos productions locales et informer les agriculteurs;
- Stimuler l'implantation de cultures de couverture et la réduction du travail du sol;
- Adopter un règlement bannissant l'utilisation des pesticides dans le territoire urbain.

CHAPITRE 3

3. Financement et écofiscalité

Nous sommes conscients que plusieurs éléments de ces listes « de mesures à prioriser » que nous présentons dans ce mémoire exigent du financement et que les fonds alloués par le gouvernement du Québec pour mettre en place les plans climat sont très limités. L'argent, comme c'est souvent le cas, représente le nerf de la guerre à de nombreux niveaux.

Depuis que la Loi sur les cités et villes ainsi que le Code municipal du Québec ont été modifiés en 2017, les municipalités du Québec se sont vu accorder davantage de pouvoirs de taxation et de redevances réglementaires. Les municipalités peuvent maintenant mieux diversifier leurs sources de financement tout en influençant les comportements des citoyens et des entreprises. Pourtant, l'écofiscalité demeure largement sous-utilisée au Québec.

Afin d'éviter une levée de boucliers, la mise sur pied de mesures d'écofiscalité doit inclure :

- un processus décisionnel incluant la consultation des citoyens et/ou entreprises qui seront touchés par ces mesures,
- une stratégie de communication permettant de bien expliquer ces mesures et les retombées positives pour la municipalité, car il est facile de démoniser les mesures d'éco fiscalité par de la désinformation comme ce fut le cas avec la taxe carbone au fédéral,
- des mécanismes de compensation pour atténuer leur impact sur les ménages à faible revenu.

Enfin, il est important de noter que l'écofiscalité peut permettre :

- de générer plus de revenus pour la municipalité,
- mais aussi de réduire certaines dépenses,
- tout en influençant les comportements individuels et collectifs (principe du pollueur-payeur).

Actions à prioriser pour mieux utiliser l'écofiscalité :

Le récent Guide pour les municipalités - S'adapter au climat par l'écofiscalité de l'UMQ⁴⁷ dresse une liste très intéressante d'actions éco-fiscales concrètes ayant déjà été appliquées dans certaines municipalités québécoises.

En voici quelques-unes :

⁴⁷ UMQ 2025 <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/01/guideecofiscalitefinal4webvf-4.pdf>

- Taxe sur le stationnement en fonction de la superficie. (Exemples : Montréal, Longueuil, Québec, Gatineau).
- Taxe sur les surfaces minéralisées : Permet d'aller plus loin que la taxe sur le stationnement et d'éviter les débats sur l'utilisation du terrain visé.
(Exemples : Laval, Saint-Hyacinthe, Carignan).
- Redevance sur l'artificialisation des sols par les promoteurs immobiliers ou par les entrepreneurs généraux. (Exemple : Laval).
- Taxe sur les piscines. (Exemples : Saint-Lambert, Saguenay, Chambly, Châteauguay, Delson, Saint-Hyacinthe, Prévost et Saint-Jean-sur-Richelieu).
- Taxe sur les systèmes de chauffage au mazout + subvention pour le remplacement de ces systèmes par des systèmes électriques. (Exemples : Saint-Hyacinthe, Laval).
- Tarification des matières résiduelles. (Exemples : Beaconsfield, Gatineau, Vaudreuil-Dorion).
- Redevance sur les contenants et produits à usage unique, en collaboration avec les commerçants. (Exemple : ville de Prévost).
- Taxe sur l'inoccupation du sol afin d'encourager une urbanisation plus dense.
(Exemples : Victoriaville, Sainte-Brigitte-de-Laval, Châteauguay).
- Taxe sur les logements vacants ou sous-utilisés. (Exemple : Vancouver).
- Redevance au développement : les demandeurs de permis contribuent aux investissements dans des infrastructures, des équipements ou des services de transport collectif. (Exemples : Mascouche, Chambly, Sainte-Anne-des-Plaines, Châteauguay).
- Impliquer les promoteurs financièrement par des contributions représentatives du coût d'entretien des infrastructures.
- Redevances, céder des terrains à la conservation.
- Instaurer une surtaxe régionale sur l'essence pour financer le transport public (ex. CMM, Gaspésie)

CHAPITRE 4

4. Mise en œuvre et monitoring du plan climat

Les plans climat qui seront élaborés font partie du programme gouvernemental “Accélérer la transition climatique locale”⁴⁸. Lors du premier volet, sous la responsabilité du MELCCFP, les organismes municipaux sont soutenus dans l’élaboration d’un plan climat. Le deuxième volet, sous la responsabilité du MAMH, consistera à appuyer les municipalités dans la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climats.

Des ressources seront donc mises à la disposition des organismes municipaux pour soutenir les mesures de transition climatique identifiées par les organisations municipales lors du deuxième volet du programme. Nous tenons à souligner qu’à cette étape, il sera important de prévoir un **système de monitoring** pour permettre un suivi de l’atteinte des objectifs du plan climat. Un système de monitoring est composé de cibles et d’indicateurs. Les cibles doivent être chiffrées et s’étaler sur une durée définie (ex. atteindre 30% de couvert forestier d’ici 2030). Les indicateurs permettent de mesurer la progression vers l’atteinte des cibles (ex. mesure de la superficie du couvert forestier à l’aide d’outils géomatiques).

Le MARE recommande fortement l’utilisation d’un système de monitoring par la MRC comprenant la création d’un comité et la mise en place de systèmes permettant de mesurer, collecter, analyser, interpréter et communiquer les données issues de ce processus. La CMM a d’ailleurs mis en place un tel système de monitoring pour l’atteinte des cibles du PMAD. Celui-ci pourrait servir de modèle pour les MRC.

Actions à prioriser pour un suivi rigoureux de la mise en oeuvre:

- Mettre place une équipe chargée de :
 - suivre les indicateurs;
 - communiquer publiquement et périodiquement (à tous les 2 ans) l’évolution vers l’atteinte des cibles;
 - évaluer l’efficacité des mesures mises en place, identifier les obstacles rencontrés et mettre en place des solutions correctives.

48

<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/agir-localement/aide-financiere-organismes-municipaux/accelerer-transition-climatique-locale>

Cette équipe pourrait être composée d'élus et de fonctionnaires municipaux, de scientifiques du milieu académique ou de la recherche, d'organisations environnementales et de citoyens intéressés.

CONCLUSION

Par ce mémoire, le MARE souhaite faire ressortir l'importance d'élaborer les plans climat en concertation avec toutes les parties prenantes du territoire incluant les citoyens et les groupes environnementaux souvent laissés pour compte. Leur participation est essentielle pour enrichir la réflexion et le travail, mais également pour que ces plans climat puissent être appliqués concrètement au cours des prochaines années.

Le MARE espère également avoir attiré votre attention sur l'importance de briser les silos lors de l'élaboration des politiques et des mesures pour contrer les aléas du climat et de regarder la problématique dans son ensemble. Cette démarche est essentielle afin de jeter les bases de communautés saines, équitables, nourricières et vertes, mais surtout solidaires, résilientes et résolument tournées vers l'avenir.